

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 11 janvier 2018
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 35 membres (+ 3 pouvoirs d'absents excusés)

a) 30 membres titulaires

Claude ABEL - Francis ADRIAN - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Marcel BAUER - Georges BLANKAERT - Anne DESCHAMPS - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Vincent GRISS - Jean-Claude HILBERT - Philippe JAEGI - Serge JANUS - Martin KLIPFEL - Alain MEYER - Jacques MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Christophe KNOBLOCH*) - Jean-Marc RIEBEL - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Claude SCHMITT - Willy SCHWANDER - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER - Francis WEYH

b) 5 délégués suppléants avec droit de vote

Marie-Louise HUMBERT (*pouvoir d'Alex JEHL*) - Patrick FEIL (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Agnès SEEWALD - Raymond WIRTH - Nicole ZENNER

Sont absents excusés (10) : (3 ont donné pouvoir à un membre présent)

Luc ADONETH - Benoît HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Patrick FEIL*) - Alex JEHL (*pouvoir donné à Marie-Louise HUMBERT*) - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Jean-Blaise LOOS - Jean-Pierre PIELA - Roland RENGERT - Jean-Claude SPIELMANN

Sont absents (11) :

Denise ADOLF - Gérard BERNARD - Michèle CLAVER - Patrick DELSART - Denis DIGEL - Pascal FEIL - Suzanne GOETTEMANN - Sylvie HIRTZ - Bruno KUHN - Marie-Christine SALBER - Rémy STOECKLE

Assistent également à la séance :

Le délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Deux représentantes de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Laurence MULLER-BRONN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte huit points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2017
3. Élection d'un membre du bureau du PETR
4. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2017
5. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2017 et affectation des résultats
6. Modification du tableau des effectifs du PETR
7. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2018
8. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Par ailleurs, au titre des points divers, le comité syndical a décidé l'adoption d'une motion relative à la desserte ferroviaire du VAL D'ARGENT.

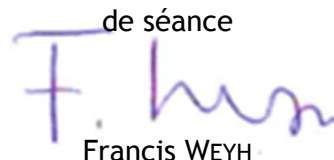
9. Motion relative à la desserte ferroviaire du Val d'Argent

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Francis WEYH

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2018-I-03 : ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU PETR

Lors de la séance du 7 février 2017, le comité syndical avait procédé à la désignation de six des douze membres du bureau syndical, après la transformation du syndicat mixte de SCOT en pôle d'équilibre territorial et rural et à la désignation des délégués syndicaux des communautés de communes du Ried de Marckolsheim et de la VALLÉE DE VILLÉ.

M. Jean-Claude SPIELMANN, qui avait alors été élu membre du bureau en tant que délégué de la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM, a informé le président de son souhait de ne plus siéger au sein du bureau du PETR tout en conservant son mandat de délégué syndical.

Conformément à la décision du comité syndical qui avait, le 7 février 2017, confirmé la composition du bureau qui avait été fixée en mai 2014 -soit trois vice-présidents et huit autres membres, à raison de trois représentants (président ou vice-président et membres) pour chacune des quatre communautés de communes membres-, il appartient au comité syndical de désigner parmi les délégués syndicaux de la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM un nouveau membre du bureau pour remplacer M. SPIELMANN.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

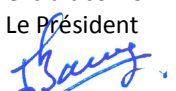
Vu le souhait exprimé par M. Jean-Claude SPIELMANN de ne plus siéger au sein du bureau du pôle d'équilibre territorial et rural,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,
Vu les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural SÉLESTAT ALSACE CENTRALE, tels qu'approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 6 décembre 2016,
Vu la délibération n° 2017-I-03 en date du 7 février 2017 confirmant la composition du bureau syndical et l'élection des membres du bureau du PETR,

Procède à l'élection d'un membre du bureau du PETR

Est candidate :	M ^{me} Catherine GREIGERT
Inscrits :	51 membres du comité syndical
Votants :	35 membres présents (+ 3 pouvoirs)
Suffrages exprimés :	38
Résultats du vote :	M ^{me} Catherine GREIGERT a obtenu 38 voix.

M^{me} Catherine GREIGERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue membre du bureau du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE.

Affiché au siège du syndicat mixte le 5 mars 2018 Envoyé au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein le 5 mars 2018 Enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le 5 mars 2018 Pour ampliation,
--

pour extrait conforme, Le Président  Marcel BAUER
